PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion	Jeudi 7 avril 2022 à 10h00, au Kyriad Mirande
Présidence :	**M. Daniel FONTENIAUD**
Présents :	Christophe CAILLIET - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Daniel DURAND - Jean-François GONDELLIER (*en partie*) – Yves MUTTI *(représentant Daniel ROLET)* - Christian PERDU - Gérard POPILLE - Jacques QUANTIN (*en partie*) - Alain RICHARD - Michel SORNAY - Françoise VALLET - Nicolas VUILLEMIN (*en partie*)
Assiste à la séance :	Vincent SZMATULA
Excusés :	Patricia BEAURENAUD - Sébastien IMBERT - Philippe PRUDHON – Daniel ROLET *(représenté par Yves MUTTI)*

1– CONVENTION D'OBJECTIFS LFA – 2021-2022

Daniel FONTENIAUD rappelle les éléments du courrier de la LFA daté du 21 mars dernier. Il indique que le montant de l'aide totale pour notre territoire s'élève à 435 839 euros. Il est précisé que ce montant intègre l'aide exceptionnelle de 50 euros pour les 49 bénévoles participant à la Journée Nationale des Bénévoles, ainsi que l'aide pour les sections sportives. Le montant à répartir est donc de 362 894 euros versus 396 609 euros pour 2020-2021. Le Bureau acte la proratisation pour la répartition 2021-2022. Un tableau sera préparé en ce sens.

2- RESSOURCES HUMAINES : POINT DE SITUATION

Christian PERDU dresse un point de situation sur les futurs départs des salariés des Antennes de la Ligue dans le cadre du regroupement à venir du personnel à DIJON.

Par ailleurs, il informe qu'un CSE extraordinaire sera prochainement convoqué pour aborder à nouveau la question du télétravail.

3- STATUT DE L'ARBITRAGE

3.1 – ARTICLE 33.A

À titre exceptionnel et dérogatoire, uniquement pour la saison 2021-2022, le Bureau décide de retenir la date du 31 octobre 2021 comme date limite de prise en compte des demandes de licence-renouvellements des arbitres leur permettant de couvrir leur club.

3.2 – NOUVEAU TEXTE DU STATUT FÉDÉRAL VOTE EN AG FFF DE DÉCEMBRE 2021

Après discussion, le Bureau décide la constitution d'un groupe de travail piloté par Stéphane BONARDOT et les présidents des CDPA.
Ce groupe devra traiter, entre autres, la prise en compte de l'arbitre club, le droit de mutation pour les arbitres, l'obligation et/ou la valorisation du référent arbitrage.

4- PROJET DE RÉFORME DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

Une réunion d'information a eu lieu lundi 4 avril pour les clubs de N2 et N3. Une réunion pour les clubs de R1 est programmée le vendredi 8 avril. A l'issue de chaque réunion, un questionnaire est envoyé aux clubs pour leur permettre d'exprimer leur avis concernant ce projet de réforme.

Deux autres réunions seront programmées rapidement pour les clubs de R2/R3 d'un côté, et les clubs de R1F/R2F de l'autre.

5- FINALE DE LA COUPE DE FRANCE FÉMININE DU 15 MAI 2022 ET ANIMATIONS ANNEXES

Nicolas VUILLEMIN dresse l'état des lieux de la préparation de la Finale de la Coupe de France Féminine programmée le dimanche 15 mai prochain ainsi que les Animations Annexes.

6- FESTIVAL U13

Nicolas VUILLEMIN fait état du bilan des finales départementales avec le report dans le DTB, Jura et Haute Saône, pour cause des conditions météorologiques défavorables, mais où leur replanification a déjà été faite par ces 3 Districts.

Concernant la finale régionale du 14 mai, il a été apporté un complément d'information à la demande des Présidents de District sur la mise à disposition de CTD DAP à partir du vendredi après-midi. Daniel Fonteniaud laisse libre choix aux Présidents de choisir pour cette mise à disposition à partir du vendredi ou à partir du samedi. Il est rappelé que le retour du courrier est prévu au lundi 11 avril.

7- JOURNÉE NATIONALE DES BÉNÉVOLES

En l'absence de Patricia BEAURENAUD, Daniel FONTENIAUD représente le dispositif et l'organisation. Une solution est recherchée concernant le repas du samedi soir, avec comme option prioritaire la livraison de paniers repas au Stade de France. -Concernant le repas du samedi midi, il sera pris sur l'aire d'autoroute d'Auxerre. Les Districts d'un côté pour leurs bénévoles, la Ligue de l'autre pour ses bénévoles et les 4 représentants des clubs lauréats du Fondaction prendront en charge ces repas à hauteur de 20 € par bénévoles. Cette somme leur sera remise lors de la montée dans le bus.

8- FFF : DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU MODULE « *COMPÉTITIONS* »

Daniel FONTENIAUD présente le déploiement du nouveau module « Compétitions » au sein de la FFF.

Il indique que la Ligue s'est portée candidate pour être Ligue pilote pour le début de la saison 2022-2023, la généralisation définitive de ce déploiement étant programmée pour le début de la saison 2023-2024.
Le déploiement se fera obligatoirement sur l'ensemble du territoire (*Ligue et Districts*), et ce à partir de la première quinzaine de juin. Il est possible d'importer les compétitions de la saison 2021-2022 de Foot2000 pour les renouveler sur la saison 2022-2023 dans le nouvel outil
La formation des utilisateurs sera réalisée en deux temps :

- 1ère quinzaine de juin : fonctionnalités de préparation d'une saison (1,5j)
- 2ème quinzaine d'août : fonctionnalités de gestion courante des compétitions (1j)

Le public concerné est le suivant :

- Ligues : correspondant informatique / responsable compétitions / élu en charge des compétitions / personne en charge des désignations seniors / personne en charge des désignations jeunes
- Districts : responsable compétitions / élu en charge des compétitions / personne en charge des désignations

Compte tenu des délais impartis, les services fédéraux mettront tous les moyens nécessaires en termes d'accompagnement, pour que l'ensemble des utilisateurs soient le plus rapidement formés et opérationnels, et puissent ensuite bénéficier d'une assistance permanente.

Le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable pour que la Ligue bénéficie du déploiement du nouveau module « Compétitions » dès la saison 2022-2023

9- DISTRICTS DE SAÔNE-ET-LOIRE ET DE LA NIEVRE : DEMANDE DÉROGATION CHAMPIONNAT LOISIRS

Le Bureau émet un avis favorable afin que le club de SUD FOOT 71 (District de SAÔNE ET LOIRE), attendu sa position géographique, puisse évoluer en catégorie Loisirs le vendredi soir dans le district de la Loire.

De même, le Bureau émet un avis favorable afin que le club de La Guerche-sur-L'aubois (District du CHER), puisse évoluer en catégorie critérium vétérans au sein du District de la NIÈVRE.

Une copie de ces décisions sera adressée aux Districts du CHER et de la LOIRE et aux Ligues CENTRE VAL de LOIRE et AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

10- ACTIONS DE LA COMMISSION « *TOUS LES FOOTBALL* »

Nicolas Vuillemin présente les actions mises en place par la Commission « Tous les Football et Sport Santé » qui seront déployées sur cette fin de saison :

- Open Futnet 2022 le 25 mai à Meursault
- Master de Golf Foot 2022 le 25 mai à Meursault
- BFC Beach soccer le 18 juin à Besançon
- Foot en marchant démonstration le 1er juillet en amont du Conseil d'Administration

Ci-joint (annexes 1, 2 et 3) les documents de présentation, excepté, le foot en marchant.

11- QUESTIONS DIVERSES

11.1 – COMMUNICATION DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Le Bureau prend connaissance d'une communication de la Direction des Affaires Juridiques, relative aux :

- Disposition exceptionnelle – Assemblée Fédérale d'Hiver 2022
- Disposition particulière de la Loi visant à démocratiser le sport du 2 mars 2022

La réponse au premier point ne répond pas à la question. Le problème posé concernait les Ligues (dont nous faisons partie) qui ne font pas d'AG en juin, et dont les AG auront lieu moins d'un mois avant celle de la FFF, et donc les Délégués supplémentaires que l'on doit élire chaque année. La question sera reposée au Service Juridique par l'intermédiaire du Collège des Présidents de Ligue.

Concernant le dernier point, la Mutuelle des Sportifs sera interrogée afin de vérifier que les garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi que la prise en charge des frais de

procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques sont bien prévues dans notre contrat et que la notice assurance à l'attention des licenciés puisse être modifiée.

11.2 – MÉDAILLES FFF ET LIGUE NON REMISES LORS DES SOIRÉES BÉNÉVOLES

Les médailles et récompenses restant en attente à la Ligue seront remises aux Districts. Un protocole sera établi pour les remises des médailles concernant les bénévoles qui n'auraient pu se déplacer et recevoir leur récompense lors des Soirées des Bénévoles.

Par ailleurs, la Ligue chiffrera le coût de réalisation de 7 kakemonos « Ligue » à déposer dans chaque District.

11.3 – REFUS DES DEMANDES HORS DELAI SPORTIVE

Nicolas VUILLEMIN évoque les grandes difficultés générées par les modifications d'horaires et de report de matches hors délais cette saison, en particulier vis-à-vis des désignations d'arbitres. Il informe le Bureau qu'une communication sera faite à l'ensemble des clubs de la ligue pour leur indiquer que les demandes hors délai clairement injustifiées seront refusées à partir du week-end du 15 avril. Et ceci, afin de garantir une fin de championnat satisfaisante, et de surtout éviter des démarches administratives sportives et arbitrales des plus contraignantes.

Le Président,	**Le Secrétaire Général,**
Daniel FONTENIAUD	**Jean-Marie COPPI**